

**VERSION LATINE**  
**ÉPREUVE COMMUNE**

**Nathalie Catellani, Jean-Pierre De Giorgio,**  
**Benjamin Goldlust, Virginie Leroux**

**Coefficient : 3 ; durée : 4 heures**

Le jury de latin avait choisi cette année de proposer aux candidats inscrits pour l'épreuve de version latine commune un texte extrait du *De natura deorum* de Cicéron, auquel il avait donné le titre « Éloge du corps humain ». En une sorte d'archéologie de l'arrivée de l'homme sur terre, ce passage célèbre, en effet, l'heureuse et habile organisation du corps et passe successivement en revue les cinq sens dont l'homme est doué. La structure du texte ne saurait donc être plus claire. Si, par son caractère assez abstrait et conceptuel, le texte a pu ponctuellement déconcerter certains candidats sans doute trop peu familiers des textes d'idées, la grande majorité d'entre eux n'a pas semblé déstabilisée. Ceci dit, le jury déplore un nombre important de graves erreurs morphologiques et syntaxiques. Le présent rapport reviendra sur certaines d'entre elles, sans prétendre à l'exhaustivité. Le jury est néanmoins conscient qu'une part importante des candidats ayant composé sont de très jeunes latinistes, souvent grands débutants, et estime – si l'on laisse de côté les copies particulièrement indigentes, qui ne sont finalement pas représentatives de l'ensemble – que le cru 2017 est classique et de qualité tout à fait correcte.

Le jury a corrigé 581 copies. Les notes se sont échelonnées de 0,5 à 20, avec une moyenne fort honorable de 10,28 et une très bonne tête de concours (99 copies notées 16 et plus ; 153 copies – soit près de 26% – notées 14 et plus) qui compense heureusement l'inévitable lot de copies très faibles (88 copies notées de 0,5 à 4). Le jury a souvent constaté qu'en cas de difficulté ponctuelle sur un passage, maints candidats décident de ne pas traduire du tout et de sauter tout bonnement la section qui leur pose problème : ce n'est pas un bon calcul ! Dans ce cas, le jury applique en effet forfaitairement le maximum des pénalités possibles. Il est donc préférable de proposer une traduction, même si elle ne semble pas parfaitement satisfaisante, plutôt que de baisser les bras. Parallèlement aux problèmes relevant

directement de la syntaxe latine, rappelons qu'une relecture attentive doit permettre un toilettage orthographique systématique : trop de copies témoignent d'une orthographe grammaticale approximative (accord dans le groupe nominal, accord sujet / verbe notamment), et quelques copies – heureusement peu nombreuses – comportent des erreurs inadmissibles à ce stade des études (confusion entre verbe conjugué, participe passé et infinitif ; erreurs sur les homophones grammaticaux). Venons-en à présent au détail du texte proposé cette année.

- *Ad hanc prouidentiam naturae tam diligentem tamque sollertem adiungi multa possunt e quibus intellegatur quantae res hominibus a dis quamque eximiae tributae sint.*

La première phrase introduit l'éloge du corps humain en insistant sur le caractère remarquable des qualités attribuées aux hommes par les dieux. Elle développe le motif de la providence de la nature ou *prouidentia naturae*, expression qu'on pouvait éventuellement traduire par « prévoyance de la nature », mais non par « prévision de la nature ». Cette phrase initiale permettait de vérifier sur plusieurs points les connaissances des candidats en syntaxe latine et le jury se félicite qu'elle ait été parfaitement traduite par certains d'entre eux. Nombre de candidats n'ont cependant pas identifié la structure de la proposition principale et n'ont pas vu que l'adjectif substantivé *multa*, ici au nominatif neutre pluriel, est le sujet du verbe *possunt* et de l'infinitif passif *adiungi*, qui a pour complément *ad hanc prouidentiam* (« être ajouté à cette providence »). Le jury a été assez souple pour la traduction des adjectifs *diligentem* et *sollertem*, mais il a sanctionné les candidats qui n'en ont pas fait des épithètes du nom *prouidentiam*. La présence de l'adverbe *tam* a aussi induit en erreur les candidats en incitant certains d'entre eux à corréliser *tam* à *quibus* ou à *quantae*. D'autres n'ont pas vu que *multa* est aussi l'antécédent du pronom relatif *quibus*. Au sein de la relative, il fallait rendre compte du subjonctif *intellegatur*, que certains ont bien traduit en lui attribuant une valeur potentielle : « par lesquelles on peut comprendre » ou « par lesquelles comprendre ». L'adjectif *quantae* et l'adverbe *quam* introduisent deux subordonnées interrogatives indirectes qui sont sujet du verbe *tributae sint*. *Quantae* n'est pas *quales* et doit se traduire par « combien grandes ». Une autre difficulté consistait à repérer que l'adjectif *eximiae* se rapporte à *res*. Le nom *hominibus* n'a pas toujours été analysé comme un datif complément d'attribution du passif *tributae sint*, dont *a dis* est le complément d'agent. La forme *dis*, ablatif pluriel du nom *deus*, a manifestement déconcerté certains candidats qui l'ont interprétée tantôt comme le nominatif de l'adjectif *dis*, *ditis*, tantôt comme le nominatif de

*Dis, Ditis* d'où la présence surprenante de Pluton dans les traductions ! La forme *dis* figure cependant aux côtés de *deis* et *diis* à la fin de la rubrique *deus* du Gaffiot.

- *Quae primum eos humo excitatos, celsos et erectos constituit, ut deorum cognitionem caelum intuentes capere possent.*

La deuxième phrase explicite la providence de la nature qui a élevé les hommes pour leur permettre d'avoir connaissance des dieux. *Quae* est un relatif de liaison et les candidats devaient en rendre compte dans leur traduction par une conjonction de coordination. Le jury a accepté plusieurs antécédents, soit *providentia*, soit *natura*. La forme *constituit* est le parfait du verbe *constituo, is, ere, stitui, stitutum*, qu'il fallait ici traduire par « placer debout » ou « dresser », et non par « décider ». *Excitatos, celsos* et *erectos* sont attributs du COD *eos*, le démonstratif faisant ici référence aux hommes, qui sont le sujet sous-entendu du verbe *possent* auquel est apposé le participe *intuentes*. Attention, ici *excitatos* ne signifie pas « excités » et encore moins « violents », mais « dressés, placés droits ». Dans l'interprétation de la valeur de la conjonction de subordination *ut*, le jury a préféré à la valeur consécutive la valeur finale, qui rend mieux compte de l'intention de la nature ou de la providence. Il invite les candidats à revoir la syntaxe de *ut* et à distinguer les cas où la conjonction est suivie de l'indicatif de ceux qui nécessitent le subjonctif. Certains candidats ont été déroutés par la présence de plusieurs accusatifs : *caelum* est COD du participe *intuentes* et *deorum cognitionem* COD de *capere*.

- *Sunt enim ex terra homines non ut incolae atque habitatores, sed quasi spectatores superarum rerum atque caelestium, quarum spectaculum ad nullum aliud genus animantium pertinet.*

La présence en tête de phrase du verbe *esse* a gêné les candidats : il a souvent été rendu par « il y a » et, associé à *ex terra*, traduit pour marquer l'origine (« les hommes sont sortis de terre, sont nés de la terre »), ce qui faisait contre-sens. En réalité, la forme *sunt*, malgré sa position, signifiait simplement « sont » et l'expression *ex terra* voulait dire « sur la terre ». Beaucoup de copies ont bien compris que *incolae, habitatores et spectatores* étaient attributs du sujet *homines* : « En effet, sur la terre les hommes ne sont pas comme des habitants et des résidents, mais pour ainsi dire comme les spectateurs... ». Certains candidats ont donné à *incolae* le sens d'agriculteur ou de cultivateur, alors que le substantif est ici synonyme de *habitatores* ; il convenait donc de trouver des synonymes. L'adverbe *quasi* a été parfois oublié, ce qui – comme toute omission – constitue une faute sanctionnée. *Quarum (spectaculum)*, au génitif pluriel, a pour antécédent *superarum rerum atque caelestium* : « (les

spectateurs) des éléments supérieurs et célestes, dont (le spectacle) ». Le verbe *pertinet ad* + accusatif n'avait pas un sens spatial, mais signifiait « appartenir à, relever de » (sens 2 de Gaffiot).

- *Sensus autem interpretes ac nuntii rerum in capite tamquam in arce mirifice ad usus necessarios et facti et collocati sunt.*

*Sensus* était ici au nominatif pluriel, et non au génitif, en fonction syntaxique de sujet de *facti et collocati sunt*, conjugués au parfait passif. Maints candidats n'ont pas compris que le groupe *interpretes ac nuntii rerum* est une apposition au sujet, et non un attribut du sujet : « Or les sens, interprètes et messagers des choses, ont été à la fois créés et placés ». *In capite* et *mirifice* étaient tous deux rattachés à *facti et collocati sunt*. *Tamquam in arce* est une comparaison, dont le nom à l'ablatif vient de *arx, arcis*, f. (« la citadelle ») et non de *arcus, us*, m. (« un arc-en-ciel », voire « un arc ») – un contre-sens d'identification qui a été plusieurs fois commis et qu'une analyse plus rigoureuse aurait simplement pu éviter. *Mirifice* est un adverbe et ne se rapporte pas à *arce*. Enfin, l'adjectif *necessarios* porte sur l'accusatif pluriel *usus* : « en vue des usages qui nous sont nécessaires ».

- *Nam oculi tamquam speculatores altissimum locum obtinent, ex quo plurima conspicientes fungantur suo munere.*

*Oculi*, complété par la comparaison d'ordre général *tamquam speculatores* (« comme des guetteurs », et non « comme les guetteurs »), est le sujet de *obtinent* (qui avait ici un sens spatial : « occuper, conserver », et non « obtenir ») : « les yeux, comme des guetteurs, occupent la place la plus élevée ». *Ex quo*, dont l'antécédent est *locum*, marque la provenance, et introduit *conspicientes* ; le complément du participe présent (*plurima*) est au neutre pluriel, et non au masculin pluriel – il fallait en outre bien rendre le superlatif *plurima* : « en voyant une très large étendue ». Trop peu de candidats ont rendu le subjonctif présent de la relative de sens consécutif : « (la place la plus élevée) qui leur permet – en voyant une très large étendue – de s'acquitter de leur tâche ». *Munere*, ablatif singulier de *munus, eris*, n. (et non un verbe à l'infinitif !) est ici à entendre au sens 1 de Gaffiot (« office, fonction, tâche »), et non au sens 3 (« don, présent, faveur »).

- *et aures, cum sonum percipere debeant qui natura in sublime fertur, recte in altis corporum partibus collocatae sunt ;*

Dans la phrase qui concerne l'ouïe, il fallait être attentif au sens de *cum* suivi ici d'un subjonctif présent. On pouvait le traduire en lui donnant un sens causal (« étant donné que », par exemple), mais non un sens temporel (il aurait fallu qu'il fût suivi de l'indicatif). Certains candidats n'ont pas vu que *natura* était à l'ablatif et en ont fait, à tort, le sujet de *fertur*. Ce verbe à la voix passive pouvait se traduire par « est porté » ou, mieux, « se porte » (diathèse moyenne). L'adverbe *recte* ne se comprenait qu'en relation avec *collocatae sunt*. Dans la perspective de Cicéron, la providence de la nature fait bien les choses et les oreilles ont été correctement placées.

- *itemque nares et quod omnis odor ad supera fertur recte sursum sunt et quod cibi et potionis iudicium magnum earum est non sine causa uicinitatem oris secutae sunt.*

Les candidats ont eu plus de mal à construire correctement la phrase portant sur l'odorat, sans doute parce qu'ils n'ont pas toujours perçu la coordination renforcée *et... et* ni les deux propositions subordonnées de cause introduites par *quod*. Il fallait comprendre avec *sursum* que les narines étaient en hauteur, mais non pas, comme l'ont cru certains, « orientées vers le haut », puisque, précisément, toute odeur « se porte » vers le haut (Cicéron utilise à nouveau un passif à sens réfléchi, mais nous avons accepté « est portée »). La seconde proposition subordonnée de cause a posé plus de problèmes encore à plusieurs candidats, qui n'ont pas non plus toujours vu la construction particulière du verbe être avec un génitif : il fallait comprendre que l'appréciation de la nourriture revient aux narines (*earum est*). *Secutae sunt* a souvent été traduit par un passif, alors qu'il s'agit d'un déponent. *Os, oris* désigne ici la bouche, et non le visage tout entier.

- *Iam gustatus, qui sentire eorum quibus uescimur genera deberet, habitat in ea parte oris qua esculentis et posculentis iter natura patefecit.*

La progression du texte proposé aux candidats était à thème dérivé (Cicéron évoque les sens dans leur ensemble, puis les passe en revue successivement) : c'est pourquoi, dans la phrase qui concerne le goût, il était préférable de traduire *iam* par « maintenant », « quant à », « pour ce qui est de », plutôt que de lui attribuer le sens, certes fréquent, de « déjà » ou « désormais ». Dans cette même phrase, le jury a sanctionné les copies qui traduisaient *ea parte* par « cette partie » : l'emploi cataphorique de *is, ea, id* avant une relative n'est généralement pas rendu en français par un démonstratif, mais par un article défini (« dans la partie ... où... »). Comme dans la phrase précédente, *os, oris* désigne ici la bouche, plutôt que

le visage ou le rivage. Enfin, le syntagme *esculentis et posculentis* a posé à certains candidats des problèmes d'identification : *esculentis* et *posculentis* sont deux neutres au datif pluriel.

- *Tactus autem toto corpore aequabiliter fusus est, ut omnes ictus omnesque minimos et frigoris et caloris adpulsus sentire possimus.*

Après la vue, l'ouïe, l'odorat et le goût, Cicéron en vient logiquement au toucher (*tactus autem...*). La fin du texte a posé plusieurs difficultés aux candidats les moins expérimentés. Mais le jury tient cependant à préciser qu'un nombre significatif de copies se sont parfaitement tirées de ce passage, et parfois même avec une grande élégance de plume servant une parfaite connaissance de la syntaxe latine. Sans doute les difficultés rencontrées par certains auraient-elles été largement atténuées par une meilleure connaissance de la morphologie verbale, surtout pour la séquence *ea quae profluentia....* qui a révélé d'importantes confusions. Dans la phrase débutant par *tactus autem*, la principale a été globalement bien traduite ; dans la subordonnée en revanche, qui est de nature consécutive, le jury a souvent déploré – outre des problèmes globaux de construction – l'omission de l'une des deux occurrences de *omnes* : la première occurrence porte sur *ictus*, la seconde sur *adpulsus*, substantif de la quatrième déclinaison (ici à l'accusatif pluriel, et parfois non identifié comme tel) ayant pour complément *et frigoris et caloris*.

- *Atque ut in aedificiis architecti auertunt ab oculis naribusque dominorum ea quae profluentia necessario taetri essent aliquid habitura, sic natura res similis procul amandauit a sensibus.*

La phrase suivante (*atque ut in aedificiis...*) était fondée sur une comparaison (*ut... sic*), au demeurant bien frappée et claire du point de vue des idées, qu'il fallait bien identifier pour comprendre la construction. Mais, outre le rattachement syntaxique du participe *profluentia* à *ea quae* (ce qui semble pourtant aller de soi) et la nature du mot *necessario* (qui est forcément un adverbe, portant sur le verbe *essent habitura*, et non sur *profluentia*), c'est surtout la séquence *taetri essent aliquid habitura* qui a donné de la tablature aux candidats les moins aguerris. Il s'agissait, en premier lieu, de régler la question de l'ordre des mots : *taetri* est un génitif complétant *aliquid*, sur le modèle de *(ali)quid noui* (= « quelque chose de repoussant ») et la forme verbale composée est bien *essent habitura* (il ne fallait pas dissocier les deux termes de cette forme composée). Maints candidats, reconnaissant le participe futur, ont proposé des traductions du type « sur le point d'avoir, destiné à avoir », ce qui ne convient pas : rappelons que le participe futur n'a ces valeurs (« sur le point de », « ayant l'intention

de », « destiné à », nous dit la grammaire normative) que lorsqu'il se trouve en fonction syntaxique d'attribut, et non lorsqu'il sert à former une forme verbale composée. C'est ici le cas et *essent habitura* exprime en l'occurrence le potentiel. Par ailleurs, certaines copies ont fait dériver *habitura* du verbe *habito*, au lieu du verbe *habeo*, ce qui constitue évidemment un contre-sens d'identification. Enfin, dans la séquence introduite par *sic*, les candidats n'ont parfois pas identifié *similis* comme l'adjectif qualificatif à l'accusatif pluriel (au lieu de *similes*), épithète du substantif *res*. Si les accusatifs pluriels de la troisième déclinaison en *-es* sont naturellement les plus nombreux, les formes en *-is* sont loin d'être rares, déjà en poésie, mais aussi en prose, comme le confirmait ce texte. Le jury estime d'ailleurs qu'il est en droit d'attendre des candidats qu'ils identifient convenablement ces formes.

- *Quis uero opifex praeter naturam, qua nihil potest esse callidius, tantam sollertiam persequi potuisset in sensibus ?*

La dernière phrase n'était pas bien longue et présentait une construction bien charpentée ; elle a pourtant parfois posé problème, pour deux raisons principales : des faux-sens sur la préposition *praeter* (qui ne pouvait signifier que « si ce n'est », « excepté », « sauf »..., ce qui est d'ailleurs son sens largement majoritaire) et la mauvaise identification de la construction *qua nihil potest esse callidius*. Cette séquence exprime l'idée d'un superlatif (*qua nihil potest esse callidius = callidissima*) et reprend rigoureusement l'exemple type de la grammaire *Cicero quo nullus est melior orator* : « Cicéron en comparaison duquel aucun orateur n'est meilleur ». L'ablatif *qua* était donc forcément le complément du comparatif *callidius*, au neutre en tant qu'attribut du sujet *nihil*. Nous finirons en notant que *tantus* (« si grand ») n'est pas *talis* (« tel ») et que le plus-que-parfait du subjonctif servait ici, comme c'est très souvent son rôle, à exprimer l'irréel du passé (même si, avec le verbe *posse*, le subjonctif n'est pas nécessaire pour exprimer l'irréel).

Pour conclure, le jury se félicite de voir qu'une belle majorité de candidats s'est sortie honorairement de ce texte qui, sans être toujours difficile, était d'un niveau honorable et s'avérait par endroits discriminant, ce qui est la règle pour une bonne version de concours. Il invite néanmoins les futurs candidats à encore plus de rigueur dans l'analyse syntaxique et morphologique, ainsi qu'à une fréquentation assidue de différents types de textes, relevant de tous les genres, de tous les styles, de tous les tons.